

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2016**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 15 mars 2016 à 20 h 00, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Liane Lefebvre, Franco Caputo, Éric Lachance, Pierre Chiasson et Réjean Cauchon, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington laisse la parole à l'assistance pour la période de questions du début de l'assemblée.

Les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- projet des installations;
- ponceau de la 58<sup>e</sup> Avenue.

**2016-03-065 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et période de questions du début de l'assemblée**
  - 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
  - 1.2 Période de questions du début de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal**
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 février 2016 D.A.
- 4. Correspondance**
- 5. Administration**
  - 5.1 Approbation de la liste des comptes payés et à payer D.A.
  - 5.2 Adjudication contrat – Services professionnels – Campagne publicitaire D.A.A.
  - 5.3 Autorisation de dépenser – Administration D.A.
  - 5.4 Dépôt de la liste des personnes embauchées D.A.
  - 5.5 Mandat directeur général – Négociation pour fins d'achat – Lot numéro 4 136 025
- 6. Services techniques**
  - 6.1 Adjudication contrat – Déchiquetage des branches D.A.
  - 6.2 Adjudication contrat – Balai mécanique pour nettoyage des voies publiques D.A.
  - 6.3 Autorisation de dépenser – Voirie D.A.
- 7. Filtration–épuration**
  - 7.1 Aucun
- 8. Urbanisme**
  - 8.1 Dérogation mineure – Zonage – 501, 34<sup>e</sup> Avenue – Lot numéro 5 771 423 D.A.
  - 8.2 Autorisation de dépenser – Services d'urbanisme D.A.
  - 8.3 Projet embellissement – Année 2016
- 9. Loisirs**
  - 9.1 Versement – Subvention à l'élite
  - 9.2 Demande de subvention – Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes
  - 9.3 Autorisation de dépenser – Loisirs D.A.
  - 9.4 Mandat services professionnels – Préparation des plans et devis d'un jeu d'eau
  - 9.5 Affectation fonds parcs et terrains de jeux
- 10. Plage**
  - 10.1 Mandat services professionnels – Préparation d'un appel de propositions – Méga-complexe récréotouristique à la plage de Saint-Zotique
  - 10.2 Autorisation signature – Spectacle hommage à Elvis Presley

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

**11. Règlements généraux**

- 11.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le pavage de la 6<sup>e</sup> Avenue pour une dépense de 332 540 \$ et un emprunt de 332 540 \$ – Règlement numéro 661
- 11.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue des Voiliers pour une dépense de 163 105 \$ et un emprunt de 163 105 \$ – Règlement numéro 662
- 11.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue du Navire pour une dépense de 45 520 \$ et un emprunt de 45 520 \$ – Règlement numéro 663
- 11.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le pavage du Cercle Robin pour une dépense de 85 430 \$ et un emprunt de 85 430 \$ – Règlement numéro 664
- 11.5 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue du Golf pour une dépense de 89 700 \$ et un emprunt de 89 700 \$ – Règlement numéro 665
- 11.6 Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement concernant l'administration des services d'égout et d'aqueduc et établissant les normes de rejets dans les réseaux d'égout ainsi que les compensations exigibles pour les raccordements – Règlement numéro 666
- 11.7 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 601 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau – Règlement numéro 601-1
- 11.8 Avis de motion – Règlement remplaçant les règlements numéros 553 et 553-1 concernant le fauchage des terrains – Règlement numéro 667

**12. Règlements d'urbanisme**

12.1 Aucun

**13. Période de questions de la fin de l'assemblée**

**14. Levée de l'assemblée**

**2016-03-066 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 février 2016.

**C1 – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016 – CENTRE DE FEMMES LA MOISSON**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington informe les membres du conseil municipal que la Journée spaghetti annuelle du Centre de femmes La Moisson se tiendra le vendredi 1<sup>er</sup> avril prochain à l'Omni-Centre de Pincourt, de 11 h à 14 h et de 16 h à 20 h.

**2016-03-067 C2 – BRIGADIER SCOLAIRE – CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LA RIVERAINE ET SAINT-ZOTIQUE**

CONSIDÉRANT l'augmentation marquée du passage des élèves par la piste cyclable depuis l'ouverture de la 20<sup>e</sup> Rue;

CONSIDÉRANT la demande du Conseil d'établissement de l'école La Riveraine et Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QU'il y a 35 élèves qui traversent à l'intersection de la 34<sup>e</sup> Avenue et de la 20<sup>e</sup> Rue et que deux enfants traversent à l'intersection de la 34<sup>e</sup> Avenue et de la Route 338;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter, comme projet pilote, de déplacer le brigadier de la jonction de la 34<sup>e</sup> Avenue et de la Route 338 à l'intersection de la 20<sup>e</sup> Rue et de la 34<sup>e</sup> Avenue à compter du moment où la direction de l'école manifestera son accord.

**2016-03-068 C3 – DÉSIGNATION DE PONT – ÎLE LETENDRE**

Il est résolu à l'unanimité d'informer le requérant qu'il doit adresser sa demande au ministère des Transports du Québec, la Municipalité n'étant pas propriétaire de l'infrastructure.

**2016-03-069 C4 – DEMANDE DE PRIX DE PRÉSENCE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR SOULANGES**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur de la plage à faire parvenir deux passes familiales pour un accès gratuit à la plage à l'Association du Hockey Mineur Soulanges en guise de prix de présence à faire tirer lors de leur souper spaghetti.

**2016-03-070 C5 – FONDATION CSSS DE VAUDREUIL-SOULANGES – SALON DES VINS VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE le salon des vins Vaudreuil-Soulanges est organisé dans le but de

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

subvenir aux besoins éventuels du futur hôpital;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre billets pour l'événement qui aura lieu le 11 mai prochain, à l'Aréna de Vaudreuil-Dorion afin de représenter la Municipalité de Saint-Zotique.

**C6 – CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington informe les membres du conseil municipal que notre demande de subvention pour le projet de réaménagement du terrain de baseball effectuée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives n'a pas été retenue.

**C7 – CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX AUX PONTS**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington informe les membres du conseil municipal que le ministère des Transports du Québec a pris plusieurs mesures d'atténuation des impacts à la circulation concernant les travaux sur les ponts Proulx et de l'Île-aux-Tourtes, notamment par l'ajout d'une voiture au train de banlieue, d'autobus supplémentaires et par la mise en place d'un nouveau dispositif de transfert de circulation sur le pont de l'Île-aux-Tourtes qui vient permettre l'ajout d'une troisième voie de circulation en période de pointe du matin.

**2016-03-071 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des deniers suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans la liste ci-jointe et dont le sommaire apparaît ci-après :

Comptes payés du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2016 :	501 148,23 \$
Comptes à payer du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2016 :	140 806,57 \$
Salaires payés du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2016 :	151 533,70 \$
<b>Total :</b>	<b>793 488,50 \$</b>
Engagements au 29 février 2016 :	1 013 148,75 \$

Le rapport des employés qui ont accordé une autorisation de dépenses en vertu du règlement numéro 575 est déposé conformément à la loi.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes payés du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016 ainsi que les salaires versés et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Messier  
Secrétaire-trésorier

**2016-03-072 ADJUDICATION CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – CAMPAGNE PUBLICITAIRE**

CONSIDÉRANT l'évaluation qualitative effectuée par le comité de sélection conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et le pointage intérimaire obtenu;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité et de l'admissibilité de la seule soumission déposée;

CONSIDÉRANT QUE les prix et pointages obtenus relativement à l'appel d'offres sur invitation sont les suivants :

	Pointages intérimaire et final	Coût
- Cabinet de relations publiques National inc.	74.5 et 49.8	28 743,75 \$
- Casacom		Non déposée
- Morin Relations Publiques		Non déposée
- HANSEN		Non déposée

En conséquence, il est résolu à l'unanimité que, suite à la recommandation du directeur général, le contrat de services professionnels pour la conception d'une stratégie de campagne

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

publicitaire soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit au Cabinet de relations publiques National inc. pour la somme de 28 743,75 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats et documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente;

QUE cette dépense soit financée en partie par l'excédent de fonctionnement affecté – Administration et en partie par la publicité d'administration et les honoraires professionnels d'administration;

QUE la gestion des dépassements de coûts et modifications au contrat soit effectuée conformément à la politique de gestion contractuelle.

**2016-03-073 AUTORISATION DE DÉPENSER – ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service ou autrement spécifié à la liste jointe;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste ADM-2016.03 déposée par Claude Arvisais, directeur des finances, et en permettre le paiement ainsi que l'appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté et l'excédent de fonctionnement affecté - Sécurité publique.

**2016-03-074 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES**

Le directeur général dépose la liste des personnes embauchées pour travailler au sein des divers services conformément au règlement numéro 575.

**2016-03-075 MANDAT DIRECTEUR GÉNÉRAL – NÉGOCIATION POUR FINS D'ACHAT – LOT NUMÉRO 4 136 025**

Il est résolu à l'unanimité de mandater le directeur général pour négocier avec le propriétaire du lot numéro 4 136 025 l'achat de son immeuble à des fins municipales.

**2016-03-076 ADJUDICATION CONTRAT – DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix pour le déchiquetage des branches ont été sollicitées auprès d'au moins deux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des demandes de prix est le suivant :

Émondage Gauthier inc.	110,00 \$ l'heure, plus taxes
Émondage et Abattage Dionne	123,95 \$ l'heure, plus taxes

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à l'entreprise Émondage Gauthier inc. pour effectuer le déchiquetage des branches au taux de 110 \$ l'heure, plus les taxes applicables, incluant la main-d'œuvre et les équipements. L'estimation du temps requis, basée sur les données de l'année 2015, est de 20 heures en moyenne par période de déchiquetage;

Le ramassage des branches ne sera effectué que pour le résidentiel. Le commercial, l'industriel et les promoteurs de projets domiciliaires sont exclus. Les branches issues du défrichage de terrains ne seront pas déchiquetées par l'entrepreneur, le tout tel que mentionné au contrat;

QUE la dépense soit financée par le budget de fonctionnement du service concerné;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente;

QUE la gestion des dépassements de coûts et modifications au contrat soit effectuée conformément à la politique de gestion contractuelle.

**2016-03-077**     **ADJUDICATION CONTRAT – BALAI MÉCANIQUE POUR NETTOYAGE DES VOIES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QU'il faut en moyenne 100 heures pour effectuer le balayage printanier;

CONSIDÉRANT QUE le prix fourni est basé sur un balai aspirateur 6 roues;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions par voie d'invitation écrite pour le balayage des voies publiques est le suivant :

Balaye Pro	75 \$ l'heure, plus taxes
Entretiens J. R. Villeneuve inc.	82 \$ l'heure, plus taxes
Dassyloi inc.	95 \$ l'heure, plus taxes

Il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le balayage des voies publiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Balaye Pro pour un montant de 75 \$ l'heure, plus les taxes applicables, et d'en autoriser le paiement;

QUE la dépense soit financée par le budget de fonctionnement du service concerné;

QUE, dans l'éventualité où des travaux se réalisent un mardi ou un mercredi, un employé de voirie soit désigné pour déplacer les bacs qui sont dans l'emprise de rue;

QUE le directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu, sous la supervision du directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente;

QUE la gestion des dépassements de coûts et modifications au contrat soit effectuée conformément à la politique de gestion contractuelle.

**2016-03-078**     **AUTORISATION DE DÉPENSER – SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste VOI-2016.03 déposée par Sylvain Charland, directeur des Services techniques et de l'hygiène du milieu, et en permettre le paiement.

**2016-03-079**     **DÉROGATION MINEURE – ZONAGE – 501, 34<sup>E</sup> AVENUE – LOT NUMÉRO 5 771 423**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le lot numéro 5 771 423, situé au 501, 34<sup>e</sup> Avenue, pour autoriser :

- l'implantation du bâtiment principal à 60° au lieu de 30° maximum, comme prescrit à l'article 4.3 du règlement de zonage numéro 529;
- la réduction de la marge de recul arrière à 0,7 m au lieu de 2 m, comme prescrit à l'article 5.3.2 du règlement de zonage numéro 529;
- la réduction à 4 cases de file d'attente au lieu de 5 cases, comme prescrit à l'article 11.5, tableau 31, 2 u) du règlement de zonage numéro 529;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte que sur les dispositions du règlement de zonage (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 2.1);

CONSIDÉRANT QU'elle ne concerne pas les dispositions relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 2.1);

CONSIDÉRANT QU'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 1.7);

CONSIDÉRANT QU'elle ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 2.1);

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la procédure prévue à la loi et au règlement est respectée (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 1.7);

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 2.3);

CONSIDÉRANT QU'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins (règlement sur les dérogations mineures numéro 534, art. 2.3);

CONSIDÉRANT QU'une communication écrite de la Municipalité a été transmise aux voisins concernant la présente demande et qu'aucun ne s'est manifesté;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une future construction;

CONSIDÉRANT QUE 14 % du lot est réservé à l'aménagement d'espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE l'accès automobile sera rendu sécuritaire suite aux aménagements;

CONSIDÉRANT QUE l'esthétique du bâtiment a été retravaillé afin d'améliorer l'effet visuel de l'entrée de la municipalité, tout en s'harmonisant avec le concept du futur projet du Carrefour 20/20;

CONSIDÉRANT QU'il y aura augmentation des services à la population avec l'ajout d'un lave-auto et l'agrandissement de la superficie du dépanneur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande possède un caractère mineur pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire suppléant a ouvert une période de parole à l'assistance conformément à la loi, permettant de s'exprimer sur cette dérogation mineure;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure pour le lot numéro 5 771 423, situé au 501, 34<sup>e</sup> Avenue, afin d'autoriser :

- l'implantation du bâtiment principal à 60° au lieu de 30° maximum pour harmoniser le bâtiment principal aux installations pétrolières existantes;
- la réduction de la marge de recul arrière à 0,7 m au lieu de 2 m pour construire le lave-auto (bâtiment complémentaire);
- la réduction à 4 cases de file d'attente au lieu de 5 cases pour le lave-auto.

**2016-03-080 AUTORISATION DE DÉPENSER – SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste URB-2016.03 déposée par Anick Courval, urbaniste, directrice du Service d'urbanisme, et en permettre le paiement.

**2016-03-081 PROJET EMBELLISSEMENT– ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se préoccupent de l'environnement et désirent embellir la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 690.

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice du Service d'urbanisme pour organiser une distribution aux citoyens des plantes vivaces et arbustes lors d'activités spéciales.

D'autoriser cet achat et le paiement au montant d'un maximum de 1 000 \$ toutes taxes incluses, chez l'entreprise « Les Serres Van de Walle » située à Saint-Zotique.

QUE ces plantes vivaces ou arbustes soient plantés en cour avant et que les instructions de plantation soient signées par les bénéficiaires.

**2016-03-082 VERSEMENT – SUBVENTION À L'ÉLITE**

Il est résolu à l'unanimité, suite aux recommandations du Service des loisirs et après analyse du dossier suivant les critères de la grille d'évaluation dans le cadre de programme de subvention à l'élite, d'octroyer une aide financière de 250 \$ à Noémie Lavallée de l'équipe Les Flyers All-Starz pour sa participation au Championnat National de Cheerleading, lequel se déroula à Niagara Falls du 8 au 10 avril 2016, ainsi que 250 \$ pour sa participation au Championnat International de Cheerleading All-Star Dames, lequel se tiendra à Las Vegas du 31 mars au 4 avril 2016.

**2016-03-083 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Johanne D. Leblanc, directrice du Service des loisirs, à signer et présenter, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Zotique, la demande de subvention 2016 dans le cadre du Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes et d'accepter de financer la totalité du projet correspondant à la subvention qui sera accordée par le ministre.

**2016-03-084 AUTORISATION DE DÉPENSER – LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste LOI-2016.03 déposée par Johanne D. Leblanc, directrice du Service des loisirs, et en permettre le paiement.

**2016-03-085 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS D'UN JEU D'EAU**

Il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Comeau Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis complets pour l'aménagement d'un jeu d'eau et de préparer le document d'appel d'offres, et ce, pour un montant de 11 350 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera prise à même le budget déjà alloué pour l'aménagement du jeu d'eau selon la résolution 2016-02-060.

**2016-03-086 AFFECTATION FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'appropriation d'un montant de 57 142 \$ du fonds parcs et terrains de jeux pour l'aménagement d'un parc situé au niveau de la 4<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 20<sup>e</sup> Rue.

**2016-03-087 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION D'UN APPEL DE PROPOSITIONS – MÉGA COMPLEXE RÉCRÉOTOURISTIQUE À LA PLAGE DE SAINT-ZOTIQUE**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur de la plage, M. Jean Hébert, à préparer un appel d'offres afin de retenir les services professionnels d'une firme spécialisée pour la préparation d'un appel de propositions de projet dans le cadre de la construction d'un méga complexe récréotouristique à la plage.

**2016-03-088 AUTORISATION SIGNATURE – SPECTACLE HOMMAGE À ELVIS PRESLEY**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur de la plage, M. Jean Hébert, à signer le contrat de service de représentation du spectacle de musique hommage à Elvis Presley avec M. Sylvain Leduc dans le cadre du Festival de la Grillade 2016.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DE LA 6<sup>E</sup> AVENUE POUR UNE DÉPENSE DE 332 540 \$ ET UN EMPRUNT DE 332 540 \$ – RÈGLEMENT NUMÉRO 661**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt concernant le pavage de la 6<sup>e</sup> Avenue pour une dépense de 332 540 \$ et un emprunt de 332 540 \$ – Règlement numéro 661.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DE LA RUE DES VOILIERS POUR UNE DÉPENSE DE 163 105 \$ ET UN EMPRUNT DE 163 105 \$ – RÈGLEMENT NUMÉRO 662**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue des Voiliers pour une dépense de 163 105 \$ et un emprunt de 163 105 \$ – Règlement numéro 662.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DE LA RUE DU NAVIRE POUR UNE DÉPENSE DE 45 520 \$ ET UN EMPRUNT DE 45 520 \$ – RÈGLEMENT NUMÉRO 663**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue du Navire pour une dépense de 45 520 \$ et un emprunt de 45 520 \$ – Règlement numéro 663.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DU CERCLE ROBIN POUR UNE DÉPENSE DE 85 430 \$ ET UN EMPRUNT DE 85 430 \$ – RÈGLEMENT NUMÉRO 664**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt concernant le pavage du Cercle Robin pour une dépense de 85 430 \$ et un emprunt de 85 430 \$ – Règlement numéro 664.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DE LA RUE DU GOLF POUR UNE DÉPENSE DE 89 700 \$ ET UN EMPRUNT DE 89 700 \$ – RÈGLEMENT NUMÉRO 665**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue du Golf pour une dépense de 89 700 \$ et un emprunt de 89 700 \$ – Règlement numéro 665.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET ÉTABLISSANT LES NORMES DE REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT AINSI QUE LES COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR LES RACCORDEMENTS – RÈGLEMENT NUMÉRO 666**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement remplaçant le règlement concernant l'administration des services d'égout et d'aqueduc et établissant les normes de rejets dans les réseaux d'égout ainsi que les compensations exigibles pour les raccordements – Règlement numéro 666.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-1**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement numéro 601 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau – Règlement numéro 601-1 afin notamment de :

- a) modifier les dispositions relatives à la terminologie;
- b) modifier les dispositions relatives à l'arrosage restreint.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 553 ET 553-1 CONCERNANT LE FAUCHAGE DES TERRAINS – RÈGLEMENT NUMÉRO 667**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement remplaçant les règlements numéros 553 et 553-1 concernant le fauchage des terrains – Règlement numéro 667.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire suppléant Patrice Hovington laisse la parole à l'assistance pour la période de questions à la fin de l'assemblée.



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

Les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- balayage des rues;
- projet d'embellissement;
- nettoyage des bornes fontaines l'hiver;
- collecte de branches suite au verglas;
- jeu d'eau au parc Rollin.

**2016-03-090 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 10.

Je soussigné, Patrice Hovington, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Patrice Hovington, maire suppléant

---

Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général